



Signature mandat de recherche agence

Par **HIVER**, le **07/08/2015** à **08:16**

Bonjour

Suite à l'arrêt d'un mandat exclusif de vente pour mon bien j'ai l'intention de signer un nouveau mandat de vente simple avec la même agence que j'appelle A

Je viens aussi de l'informer que j'ai donné un mandat simple à une autre agence B pour vendre également mon bien mais à un prix inférieur en raison de la com moins élevée. L'agence A me propose depuis de faire visiter mon bien sans mandat de vente mais en me disant qu'elle pourra rédiger un mandat de recherche pour l'éventuel acquéreur. Est-ce une stratégie de sa part et quel en est l'intérêt?

Je crois que le mandat de recherche crée des obligations de l'acquéreur vis à vis de l'agence. En privilégiant la signature d'un mandat de recherche plutôt qu'un mandat simple l'agence A ne cherche t-elle pas à se protéger en empêchant l'acquéreur d'acheter mon bien par l'intermédiaire de l'agence B à un prix inférieur car je crois qu'il aura interdiction de le faire et prendra le risque de payer des dommages et intérêts.

En tant que vendeur, y a t-il un risque pour moi d'autoriser l'agence A à faire visiter mon bien sans mandat de vente ?

J'ai quelques réticences et je souhaiterais plutôt signer un mandat de vente en bon et dû forme avant la visite. Est-ce plus prudent et ai-je raison ?

Merci d'avance pour vos témoignages et éclairages rapides.

Cordialement.

Par **Lag0**, le **07/08/2015** à **09:02**

Bonjour,

Si vous donnez mandat à plusieurs agences, vous devez le faire au même prix net vendeur. Ensuite si le prix FAI varie d'une agence à l'autre du fait de la commission différente, cela ne pose aucun problème.

L'important, c'est que vous ne favorisiez pas une agence plus que l'autre en demandant, vous, un prix différent.

Par **HIVER**, le **07/08/2015** à **09:34**

Merci pour votre intervention.

Oui nous proposons le bien au même prix net vendeur.